

Assurances – Mode d'emploi



Les Cahiers du CIJ

Secteur **C**

Vie Pratique

C.4. Droit social et citoyenneté

16. Assurances – Mode d'emploi

Mots clefs pour cette fiche : Accident, Agent, Assurance, Bonus, Carte Jeunes, Casco, Entreprise, Epargne, Habitation, Incendie, Logement, Malus, Pension, Prime, Responsabilité, Vie, Vol.

Le « risque » est certes inhérent à la vie mais l'organisation de notre société implique sa prévision, la prévention de ses conséquences et c'est ainsi que nombre d'assurances sont devenues obligatoires et que d'autres fleurissent en optimisant « la peur » de ce risque chez les clients... Entre responsabilité et soucis de rentabilité, difficile de se positionner !

Chacun est donc nécessairement confronté un jour au monde des Assurances : pour son logement, sa voiture, sa propre personne, etc. Certaines sont spécialisées en assurance-vie d'autres pour les risques d'accident. Ce Cahier à destination de la Jeunesse regroupe les principales infos sur les assurances qui les concernent principalement...



À quoi sert une assurance ?

Une assurance protège financièrement les personnes physiques et morales en cas d'incident. Elle avance un capital à l'assuré pour rembourser les dégâts commis par l'assuré ou sa famille. L'assuré doit payer mensuellement, par trimestre, tous les 6 mois ou chaque année une prime d'assurance à sa compagnie.

Quel type d'assurance ?

Il en existe une grande diversité ! On peut presque tout assurer : même des parties du corps ! Les compagnies évoluent et innovent toujours avec plus de services pour leur clientèle.

Les assurances souvent proposées aux jeunes sont :

- l'assurance auto,
- l'assurance maison (ou l'assurance en matière de logement),
- l'assurance accident.

La Responsabilité civile privée ne concerne pas directement les jeunes parce que la plupart des mineurs sont assurés par leurs parents : ces derniers paient les primes dont bénéficie aussi leurs enfants.

Assurance Auto

Il existe différentes garanties d'assurance auto qui peuvent être choisies MAIS toutes ne sont pas obligatoires

hormis la Responsabilité Civile. Après un accident de voiture l'assuré doit payer une franchise à la compagnie d'assurance. Cette franchise est le montant fixe supplémentaire que doit payer de toute façon l'assuré en cas de sinistre. La somme de cette franchise varie selon la compagnie d'assurance et les garanties de l'assurance auto choisie.

- Responsabilité Civile

La Responsabilité Civile est obligatoire si on veut conduire une voiture. Elle a pour objet d'indemniser les dommages causés par le véhicule assuré. Les dommages corporels et matériels du véhicule de l'assuré sont exclus. Les dommages corporels de ses membres de famille sont couverts par sa propre assurance.

- Assurance défense et recours

L'assurance défense et recours a une double fonction. Elle a comme fonction de défendre l'assuré en justice pour cause d'une action civile ou pénale et exercer un recours contre le responsable de l'accident.

- CASCO

La CASCO couvre les dégâts de votre voiture même si vous êtes en tort. Elle couvre aussi contre les risques d'incendie, de vol, de bris de glaces et encouru par la force de la nature comme p.ex une avalanche ou le poids de neige.

Avec l'assurance CASCO vous pouvez demander un véhicule de remplacement en cas d'un

accident.

Comment fonctionne le système Bonus/Malus ?

Le système Bonus/Malus est appliqué à l'assurance auto. Il permet de diminuer la prime d'assurance en cas d'absence de sinistre et il augmente en cas de sinistre provoqué par l'assuré. Le changement de véhicule et d'assureur n'a aucune incidence sur le degré du Bonus/Malus mais on ne peut pas transmettre le degré Bonus/Malus à une autre personne.

Assurance Maladie

Normalement les jeunes sont assurés avec les parents par la sécurité sociale. Mais la sécurité sociale ne paye pas toujours tous les frais médicaux et pharmaceutiques. L'assurance maladie des parents couvre un certain montant des frais encourus.

Assurance Logement

En quittant le domicile parental et en créant son propre « chez soi » en tant que locataire, occupant ou propriétaire, il faut être assuré face à différents risques pouvant

mettre en cause, non seulement son bien-être mais également sa sécurité matérielle dans le logement.

■ ASSURANCE INCENDIE

L'assurance incendie couvre les dommages matériels causés à l'immeuble par un incendie, une explosion, la chute de la foudre, de coupure de courant ainsi que par le heurt d'un véhicule ou d'un animal.

■ ASSURANCE VOL

Lors de la souscription à une compagnie d'assurance, il faut faire un inventaire des biens à l'intérieur de l'immeuble à assurer. Un agent immobilier vient en général assister pour cette tâche. L'assurance vol couvre les biens à la suite d'un vol.

L'assurance maison ne couvre pas le terrain autour de la maison, le risque d'inondations, les locataires et les véhicules. Elle couvre la structure portante de la maison et tout ce qui est directement attaché et les biens à l'intérieur de la maison. Pour assurer le terrain ou le locataire, il faut faire une autre assurance. En général, le locataire contracte sa propre assurance pour les

caux qu'il habite. ¹

Assurance Accident

La vie quotidienne est riche en activités fascinantes, mais également riche en dangers. On peut d'un moment à l'autre être pris au dépourvu dans sa vie privée ou dans ses loisirs. Grâce à l'assurance accident, on peut se protéger 24 heures sur 24 contre les accidents encourus dans la vie privée. Dans la vie professionnelle, c'est l'employeur qui assure l'employé. La prime d'assurance accident au travail est incluse dans les frais de la Sécurité Sociale déduits dans le montant brut du salaire perçu.

L'assurance accident garantit le paiement d'un capital en cas d'accident qui entraîne à un décès ou une invalidité permanente. Elle couvre aussi les frais médicaux et pharmaceutiques qui sont en relation avec l'accident.

Comment devenir employé dans une compagnie d'assurance ?

Les compagnies d'assurances proposent sur leurs sites internet de recruter elles-mêmes des employés. Certaines compagnies recrutent 30 personnes par an. Sur ces sites web, on trouve aussi des offres d'emplois proposées par les agents. Les profils demandés dépendent de l'agence et du poste de travail offert. Certains exigent des connaissances linguistiques et d'autres plutôt techniques nécessitant des connaissances spécialisées. Toutes sortes de niveaux d'études sont requis depuis le BAC jusqu'aux niveaux supérieurs. Le CEDIES renseigne aussi sur les différentes branches d'études existant dans les métiers de l'assurance. ²

Quelles sont les autres services proposés par les compagnies d'assurances ?

Les compagnies d'assurances proposent aussi les assurances suivantes :

- Assurance vie
- Assurance pension
- Assurance d'épargne
- Assurance entreprise

¹ Données : <http://www.laluxembourgeoise.lu>
² Source : <http://www.foyer.lu>

DECLIC

Quelle est la procédure d'immatriculation à Luxembourg d'un véhicule provenant de l'étranger ?

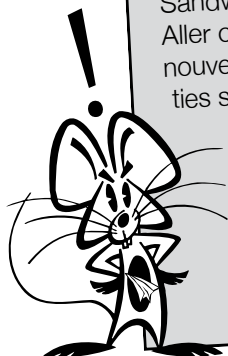
Si une voiture est achetée à l'étranger, il est utile de savoir comment procéder pour l'immatriculer et l'assurer au Grand-Duché. Voici les démarches à faire avant l'utilisation du véhicule.

1^{ère} démarche : Se présenter avec le véhicule au Centre Douanier en ayant la facture d'achat, le certificat de conformité, la carte grise et la vignette verte (remise par le garagiste). Remplir le formulaire relatif aux renseignements concernant le véhicule et payer en espèces la T.V.A.

2^{ème} démarche : Se présenter au Ministère des Transports à Sandweiler pour obtenir un numéro de plaque luxembourgeoise. Aller chez la société GRUN pour la réalisation et le montage de la nouvelle plaque. Après on établit un contrat sur base des garanties souhaitées à couvrir à la compagnie d'assurance.

3^{ème} démarche : Se présenter au Contrôle Technique à Sandweiler pour le contrôle du véhicule avec la carte verte et pour recevoir la vignette provisoire d'impôt. La vignette définitive sera envoyée par courrier par le Centre Douanier.

Source : <http://www.assurances.lu>



La carte Euro<26 au Luxembourg, la sécurité en plus pour les jeunes entre 12 et 26 ans !

Le détenteur d'une carte Euro<26, habitant sur le territoire du Grand-Duché du Luxembourg ou à 40 km des frontières du pays, est automatiquement couvert par une assurance de voyage Europ-Assistance, et ce, pour une durée égale à la validité de la carte.

Au Grand-Duché de Luxembourg, après hospitalisation à la suite d'un accident de la circulation, le retour à domicile ainsi que le transport de la

bicyclette ou de la moto est garantie. Un service info voyages (infos avant le départ, conditions de voyage, vaccins, etc.) est compris dans les prestations. A l'étranger, en cas d'accident ou de maladie, le rapatriement médical et le transport sanitaire, le retour d'un accompagnant titulaire de la carte Euro<26, la prise en charge du déplacement d'un membre de la famille au chevet du jeune à l'étranger, l'avance de frais médicaux et d'hospitalisation sont inclus. S'y ajoute également : la prise en charge des frais de logement adéquat pour raison médicale, le rapatriement en cas de décès d'un parent au Luxembourg, une avance de fonds à concurrence de max. 500 € en cas de vol ou de perte d'argent à l'étranger, une assis-

tance bagages en cas de vol ou de perte et la transmission de messages urgents de l'étranger vers le Grand-Duché de Luxembourg.

Les cartes Euro<26 pour les jeunes entre 12 et 26 ans peuvent être achetées au Centre information Jeunes et dans diverses maisons des jeunes à travers le pays au prix de 10 €. ¹

Adresses utiles

Pour en savoir plus sur les assurances et avoir les noms des compagnies d'assurances au Luxembourg, visitez le site www.assurances.lu et les sites des compagnies d'assurances établies au Grand-Duché.

¹ Source : brochure « La Carte Jeunes Euro<26 2006 », édité par le Centre Information Jeunes
